

Capital régional et coopératif Desjardins

États financiers individuels
30 juin 2017 et 2016
(en milliers de dollars canadiens)



Le 17 août 2017

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires de Capital régional et coopératif Desjardins

Nous avons effectué l'audit des états financiers individuels ci-joints (les « états financiers ») de Capital régional et coopératif Desjardins, qui comprennent les bilans au 30 juin 2017 et au 31 décembre 2016, les états du résultat global, des variations de l'actif net et les tableaux des flux de trésorerie pour les périodes de six mois terminées les 30 juin 2017 et 2016, ainsi que les notes annexes constituées d'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

*PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l.
1250, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 2500, Montréal (Québec) Canada H3B 4Y1
T: +1 514 205-5000, F: +1 514 876-1502*



Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Capital régional et coopératif Desjardins au 30 juin 2017 et au 31 décembre 2016 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les périodes de six mois terminées les 30 juin 2017 et 2016, conformément aux Normes internationales d'information financière.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.¹

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A111799

Capital régional et coopératif Desjardins

Bilans individuels

(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions ordinaires en circulation et l'actif net par action ordinaire)

| | Note | Au 30 juin 2017 \$ | Au 31 décembre 2016 \$ |
|---|------|-----------------------------|---------------------------------|
| Actif | | | |
| Investissements à impact économique québécois | 7 | 1 022 414 | 921 518 |
| Autres investissements | 8 | 741 399 | 831 130 |
| Impôts sur le bénéfice | 18 | 21 227 | 19 634 |
| Comptes débiteurs | 10 | 45 783 | 35 414 |
| Encaisse | 11 | 18 713 | 13 021 |
| | | <u>1 849 536</u> | <u>1 820 717</u> |
| Passif | | | |
| Billets à payer et passifs financiers | 12 | 24 014 | 25 233 |
| Impôts sur le bénéfice | 18 | 1 657 | - |
| Comptes créditeurs | 13 | 12 385 | 6 067 |
| | | <u>38 056</u> | <u>31 300</u> |
| Actif net | 15 | <u>1 811 480</u> | <u>1 789 417</u> |
| Nombre d'actions ordinaires en circulation | | <u>131 411 796</u> | <u>134 943 941</u> |
| Actif net par action ordinaire | | 13,78 | 13,26 |

Au nom du conseil d'administration de Capital régional et coopératif Desjardins,

Sylvie Lalande, ASC, C.Dir., administratrice

Chantal Bélanger, FCPA, FCGA, administratrice

Les notes afférentes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers individuels.

Capital régional et coopératif Desjardins

États individuels du résultat global

Pour les périodes de six mois terminées les 30 juin

(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions ordinaires en circulation et l'actif net par action ordinaire)

| | Note | 2017 \$ | 2016 \$ |
|--|------|--------------------|--------------------|
| Produits | | | |
| Intérêts | 7 | 11 810 | 13 432 |
| Dividendes et distributions | | 13 474 | 7 463 |
| Frais d'administration | | 133 | 106 |
| | | <u>25 417</u> | <u>21 001</u> |
| Gains (pertes) sur investissements | | | |
| Réalisés | | 5 791 | 14 854 |
| Non réalisés | | 54 210 | 23 531 |
| | | <u>60 001</u> | <u>38 385</u> |
| Total des produits et des gains sur investissements | | <u>85 418</u> | <u>59 386</u> |
| Charges | | | |
| Frais de gestion | | 10 986 | 13 621 |
| Autres frais d'exploitation | 17 | 2 659 | 2 021 |
| Services aux actionnaires | 17 | 1 198 | 983 |
| | | <u>14 843</u> | <u>16 625</u> |
| Bénéfice avant impôts | | <u>70 575</u> | <u>42 761</u> |
| Impôts sur le bénéfice | 18 | <u>1 875</u> | <u>2 779</u> |
| Bénéfice net de la période | | <u>68 700</u> | <u>39 982</u> |
| Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires | | <u>132 701 684</u> | <u>128 161 610</u> |
| Bénéfice net par action ordinaire | | <u>0,52</u> | <u>0,31</u> |

Les notes afférentes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers individuels.

Capital régional et coopératif Desjardins

États individuels des variations de l'actif net

Pour les périodes de six mois terminées les 30 juin

(en milliers de dollars canadiens)

| | Capital-actions (note 15) | | Bénéfices non répartis \$ | Actif net \$ |
|--|---------------------------|------------------|---------------------------|------------------|
| | Nombre | \$ | | |
| Solde au 31 décembre 2016 | 134 943 941 | 1 434 668 | 354 749 | 1 789 417 |
| Bénéfice net de la période | - | - | 68 700 | 68 700 |
| Opérations sur le capital-actions⁽¹⁾ | | | | |
| Émission d'actions ordinaires | 117 423 | 1 523 | - | 1 523 |
| Frais d'émission, nets des impôts de 16 \$ | - | (18) | - | (18) |
| Rachat d'actions ordinaires | (3 649 568) | (35 856) | (12 286) | (48 142) |
| Solde au 30 juin 2017 | 131 411 796 | 1 400 317 | 411 163 | 1 811 480 |
| Solde au 31 décembre 2015 | 130 182 509 | 1 357 689 | 284 387 | 1 642 076 |
| Bénéfice net de la période | - | - | 39 982 | 39 982 |
| Opérations sur le capital-actions⁽¹⁾ | | | | |
| Rachat d'actions ordinaires | (3 155 723) | (31 040) | (8 506) | (39 546) |
| Solde au 30 juin 2016 | 127 026 786 | 1 326 649 | 315 863 | 1 642 512 |

⁽¹⁾ Ces données ne tiennent pas compte des demandes de rachat effectuées dans les 30 jours suivant la date de souscription.

Les notes afférentes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers individuels.

Capital régional et coopératif Desjardins

Tableaux individuels des flux de trésorerie

Pour les périodes de six mois terminées les 30 juin

(en milliers de dollars canadiens)

| | 2017 \$ | 2016 \$ |
|---|-----------------|-----------------|
| Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles | | |
| Bénéfice net de la période | 68 700 | 39 982 |
| Ajustements sans effet sur la trésorerie | | |
| Pertes (gains) sur investissements | (60 001) | (38 385) |
| Amortissement des primes et des escomptes sur les autres investissements | (1 179) | (270) |
| Impôts différés | 1 744 | 736 |
| Intérêts capitalisés et autres éléments hors caisse | (1 068) | (583) |
| Variation des actifs et des passifs opérationnels | | |
| Impôts sur le bénéfice à recouvrer | (1 664) | (1 791) |
| Comptes débiteurs | (8 751) | 12 |
| Comptes créditeurs | (3 432) | 15 |
| Pertes (gains) sur contrat de change lié à la trésorerie | - | 513 |
| Acquisition d'investissements à impact économique québécois | (110 580) | (68 133) |
| Produit de la cession d'investissements à impact économique québécois | 62 910 | 38 722 |
| Acquisition d'autres investissements | (335 011) | (453 109) |
| Produit de la cession d'autres investissements | 439 725 | 520 459 |
| | <u>51 393</u> | <u>38 168</u> |
| Flux de trésorerie liés aux activités de financement | | |
| Émission d'actions ordinaires | 1 489 | - |
| Rachat d'actions ordinaires | (48 142) | (39 546) |
| | <u>(46 653)</u> | <u>(39 546)</u> |
| Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de la période | 4 740 | (1 378) |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période | <u>19 117</u> | <u>32 595</u> |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période | <u>23 857</u> | <u>31 217</u> |
| Autres renseignements sur les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles | | |
| Intérêts reçus | 10 219 | 13 019 |
| Dividendes et distributions reçus | 12 087 | 6 645 |
| Impôts sur le bénéfice payés | 1 795 | 3 834 |

Les notes afférentes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers individuels.

Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers individuels

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

1 Loi constitutive, administration et investissements

Loi constitutive

Capital régional et coopératif Desjardins (CRCD) est constitué par une loi de l'Assemblée nationale du Québec (R.L.R.Q. c. C-6.1) (la « Loi ») et est réputé avoir été constitué par dépôt de statuts le 1^{er} juillet 2001. CRCD a commencé ses activités le 5 novembre 2001 et est une personne morale à fonds social. CRCD a comme place d'affaires le 2, Complexe Desjardins, tour Est, bureau 1717, Montréal (Québec), Canada, et son siège social est situé au 100, rue des Commandeurs, Lévis (Québec), Canada.

Administration

Les activités de CRCD sont administrées par un conseil d'administration composé de 13 membres :

- Huit personnes nommées par le président du Mouvement des caisses Desjardins;
- Deux personnes élues par l'assemblée générale des porteurs d'actions;
- Deux personnes nommées par les dix membres nommés précédemment, parmi les personnes que ces membres jugent représentatives des entités admissibles décrites dans la Loi;
- Le directeur général de CRCD.

Investissements

CRCD peut faire des investissements avec ou sans garantie ou cautionnement, principalement dans des entités admissibles. Les entités admissibles comprennent une coopérative admissible et une société ou une personne morale qui exploite activement une entreprise dont la majorité des employés résident au Québec et dont l'actif est inférieur à 100 M\$, ou l'avoir net, inférieur ou égal à 50 M\$.

CRCD peut investir jusqu'à 5 % de son actif (tel qu'il est établi sur la base de la dernière évaluation d'experts-comptables) dans une même entreprise ou une coopérative admissible. L'investissement est généralement prévu pour une durée de cinq à quinze ans. Ce pourcentage peut être porté jusqu'à 10 % pour permettre à CRCD d'acquérir des titres d'une entité faisant des affaires au Québec, mais qui n'est pas une entité admissible. Dans un tel cas, CRCD ne peut, directement ou indirectement, acquérir ni détenir des actions représentant plus de 30 % des droits de vote pouvant être exercés en toutes circonstances.

En vertu de la Loi, d'autres investissements peuvent se qualifier comme étant admissibles, tels les investissements dans certains fonds d'investissement, si les conditions spécifiques prévues par la Loi sont respectées.

Depuis l'année financière ayant débuté le 1^{er} janvier 2006 et au cours de chaque année financière subséquente, les investissements admissibles de CRCD, selon la définition donnée par la Loi, doivent représenter, en moyenne, au moins 60 % de l'actif net moyen de CRCD de l'année précédente. Depuis l'année financière débutant le 1^{er} janvier 2016, ce pourcentage est progressivement augmenté de 1 % par année, pour atteindre 65 % pour les années financières commençant après le 31 décembre 2019.

Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers individuels

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

De plus, une partie représentant au moins 35 % de ce pourcentage (de 60 % à 65 %) doit être investie dans des entités situées dans les régions ressources du Québec ou dans des coopératives admissibles, selon la définition de la Loi.

Si une de ces cibles n'est pas atteinte, CRCD aura une réduction de l'émission de capital autorisée pour la période de capitalisation suivant la fin de l'exercice.

2 Mode de présentation

Déclaration de conformité

CRCD a établi les présents états financiers individuels (les « états financiers ») conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB). Ces états financiers ont été approuvés par le conseil d'administration le 17 août 2017.

Base d'évaluation

Ces états financiers ont été préparés sur la base de la juste valeur, sauf en ce qui concerne les instruments financiers classés dans les prêts et créances et les autres passifs financiers, ainsi que les impôts qui sont évalués au coût amorti et au coût.

Entité d'investissement

CRCD compte plusieurs actionnaires qui ne lui sont pas liés et détient plusieurs investissements directement et indirectement dans des fonds sous-jacents. Les participations dans CRCD sont sous forme d'actions rachetables, sujettes à certaines conditions, qui sont présentées dans l'actif net, conformément à l'exemption visant les titres d'instruments remboursables au gré de l'actionnaire selon la Norme comptable internationale (IAS) 32, *Instruments financiers : Présentation*.

CRCD a conclu qu'il constitue une entité d'investissement selon l'IFRS 10, *États financiers consolidés*, car il obtient des fonds de plusieurs actionnaires, prend l'engagement auprès de ceux-ci de gérer les fonds dans le but d'apporter du rendement sur le capital, et mesure et évalue la performance de ses investissements sur une base de juste valeur. Conséquemment, CRCD ne prépare pas d'états financiers consolidés et les investissements dans les filiales et les entités associées présentés dans les investissements à impact économique québécois sont comptabilisés à la juste valeur.

Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers individuels

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

3 Principales méthodes comptables

Les méthodes comptables importantes ayant servi à l'établissement des présents états financiers sont présentées ci-après.

Instrument financiers

CRCD comptabilise les instruments financiers à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale. Les achats ou les ventes d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction. Les actifs et passifs financiers sont classés dans différentes catégories en fonction de leurs caractéristiques ainsi que l'intention de CRCD au moment de leur acquisition et de leur émission. Les investissements à impact économique québécois, les autres investissements, les montants à recevoir sur les cessions d'investissements à impact économique québécois ainsi que les billets à payer et passifs financiers sont désignés à la juste valeur par le biais du résultat net. Ces instruments financiers font partie d'un portefeuille géré conformément à une stratégie de gestion d'investissement documentée et dont la performance est évaluée, d'après la méthode de la juste valeur. De plus, les informations sur le portefeuille sont fournies à l'interne sur cette base aux principaux dirigeants de CRCD.

L'encaisse ainsi que les comptes débiteurs sont classés dans les prêts et créances et les comptes créditeurs dans les autres passifs financiers. Ces instruments financiers sont comptabilisés au coût amorti qui se rapproche de leur juste valeur.

Les passifs financiers sont décomptabilisés à l'extinction de l'obligation, soit à la date où l'obligation précisée au contrat est éteinte, annulée ou expirée.

Évaluation de la juste valeur

La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Juste valeur des actifs et des passifs négociés sur des marchés

La juste valeur des actifs et des passifs négociés sur des marchés considérés comme actifs est basée sur le prix coté situé entre le cours acheteur et le cours vendeur qui reflète le mieux la juste valeur selon les circonstances. Dans certains cas, si le marché n'est pas considéré comme actif, le dernier prix coté situé entre le cours vendeur et le cours acheteur peut être ajusté pour refléter adéquatement la juste valeur.

Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers individuels

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Juste valeur des actifs et des passifs qui ne sont pas négociés sur des marchés

Lorsque des actifs et des passifs ne sont pas négociés sur des marchés, la juste valeur est déterminée à partir de techniques d'évaluation choisies selon certains critères déterminés et en fonction des conditions qui prévalent sur les marchés à chaque date de présentation de l'information financière. Les principaux instruments financiers qui ne sont pas négociés sur des marchés sont inclus dans les investissements à impact économique québécois. Les techniques utilisées se basent sur des principes d'évaluation comportant des lignes directrices généralement utilisées dans l'industrie par les professionnels en évaluation d'entreprise. Ces principes d'évaluation sont approuvés par le conseil d'administration de CRCDD. La méthode d'évaluation employée pour un instrument financier donné est généralement la même d'une période à l'autre, sauf dans les cas où un changement aboutit à des estimations plus précises de la juste valeur. Comme le contexte propre à chaque entité sous-jacente à ces instruments financiers est en constante évolution, des changements de techniques d'évaluation se produisent à chaque période de présentation de l'information financière.

Prêts et avances, actions non participantes

La juste valeur des prêts et avances ainsi que des actions non participantes est déterminée par l'actualisation des flux monétaires contractuels qui devraient être perçus par CRCDD en utilisant un taux d'actualisation qui reflète le rendement qu'il exigerait compte tenu du risque de crédit de l'entité.

Actions participantes

La principale technique utilisée pour déterminer la juste valeur des actions participantes est celle de la capitalisation des flux monétaires. Les deux principales variables utilisées dans cette technique sont le flux monétaire caractéristique et le taux de capitalisation. Pour déterminer le flux monétaire caractéristique, une estimation des flux monétaires récurrents est effectuée à partir des résultats historiques de l'entité et/ou de ses prévisions financières. Par la suite, un facteur de pondération est appliqué à chacun des flux retenus afin de refléter sa probabilité de réalisation. Le taux de capitalisation utilisé pour capitaliser le flux caractéristique ainsi obtenu reflète la façon selon laquelle l'entité pourrait financer ses opérations et les risques afférents à la réalisation de ce flux caractéristique.

Lorsque le prix d'une transaction récente négocié entre des parties non liées dans des conditions normales de concurrence est disponible, cette technique d'évaluation est retenue. Il peut être aussi approprié d'utiliser une technique basée sur une offre d'achat reçue d'un tiers lorsque celle-ci est jugée sérieuse et crédible. Un jugement est nécessaire afin de déterminer si la juste valeur de cette transaction récente ou de l'offre d'achat représente la meilleure indication de la juste valeur à la date d'évaluation. La période pendant laquelle il est jugé approprié de faire référence à une transaction passée ou à une offre d'achat dépend des circonstances propres à chaque investissement.

Une autre technique d'évaluation utilisée est celle de l'actif net redressé qui consiste à réévaluer l'ensemble des actifs et des passifs qui se trouvent au bilan de l'entité ou du fonds à leur juste valeur à la date de l'évaluation. Les principaux redressements effectués sont ceux liés à la juste valeur des actifs et des passifs, aux nouvelles informations disponibles et aux événements importants survenus entre la date du bilan de l'entité ou du fonds et la date d'évaluation.

Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers individuels

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Fonds d'actions mondiales, fonds d'actions canadiennes et fonds immobilier

Les participations en fonds d'actions mondiales, fonds d'actions canadiennes et fonds immobilier sont inscrites à leur juste valeur. La juste valeur représente l'actif net par part, telle qu'elle est établie par les fonds en date du bilan.

Caution

Lorsqu'il est probable qu'un montant devra être déboursé par CRCD relativement à une caution qu'il a accordée, une approche fondée sur l'actif et une méthode de valeur de liquidation sont utilisées afin d'estimer le montant de passif à constater.

Billets à payer et passifs financiers

Les billets à payer et passifs financiers sont liés à certains investissements à impact économique québécois et sont comptabilisés à leur juste valeur, qui correspond à la somme que CRCD aurait à verser en vertu des ententes contractuelles sous-jacentes à ces billets à payer et passifs financiers à la date de présentation de l'information financière.

Montants à recevoir sur les cessions d'investissements à impact économique québécois

La juste valeur des montants à recevoir sur les cessions d'investissements à impact économique québécois est déterminée selon la méthode d'actualisation des flux monétaires contractuels et prend notamment en considération le risque de crédit du débiteur. Généralement, l'estimation des montants à recevoir et du moment de leur recouvrement dépend d'événements futurs ou de la réalisation de certaines conditions.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de l'encaisse et des instruments de marché monétaire dont l'échéance au moment de l'acquisition est inférieure à 90 jours.

Capital-actions

Les actions de CRCD sont rachetables au gré de l'actionnaire, soumises à certaines conditions, et constituent donc des passifs financiers. Elles sont toutefois présentées dans l'actif net, car elles possèdent toutes les caractéristiques suivantes :

- Elles accordent à l'actionnaire le droit à une quote-part de l'actif net de CRCD en cas de liquidation de celui-ci;
- Elles appartiennent à une catégorie qui est subordonnée à toutes les autres catégories d'instruments de CRCD;
- Elles possèdent des caractéristiques identiques à tous les autres instruments de cette catégorie;

Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers individuels

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

- À l'exception de l'obligation contractuelle pour CRCD de racheter ou de rembourser l'instrument en trésorerie ou à partir d'un autre actif financier, elles n'incluent pas l'obligation contractuelle de remettre de la trésorerie ou un autre actif financier à une autre entité, ni d'échanger des actifs financiers ou des passifs financiers avec une autre entité dans des conditions potentiellement défavorables à CRCD; il ne s'agit pas non plus d'un contrat qui sera ou qui peut être réglé en actions de CRCD;
- Le total des flux de trésorerie attendus attribuables aux actions, sur leur durée de vie, est basé essentiellement sur le résultat net, la variation de l'actif net comptabilisé ou la variation de la juste valeur de l'actif net comptabilisé et non comptabilisé de CRCD sur la durée de vie des actions (à l'exclusion de l'effet des actions).

Les frais d'émission d'actions, nets d'impôts, sont inclus dans les états individuels des variations de l'actif net.

Constatation des produits

Intérêts

Pour les investissements à impact économique québécois, les intérêts sont comptabilisés au taux contractuel lorsque leur encaissement est raisonnablement assuré. Pour les autres investissements, les intérêts sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif. L'amortissement des primes et des escomptes selon cette méthode est enregistré aux états individuels du résultat global, sous la rubrique « Intérêts ».

Dividendes et distributions

Les dividendes sont comptabilisés à la date d'inscription aux registres des actionnaires et lorsqu'ils sont déclarés par les sociétés émettrices des actions ou encaissés.

Les distributions sont comptabilisées lorsqu'elles sont déclarées par les fonds du portefeuille des autres investissements.

Frais d'administration

Les frais d'administration sont comptabilisés lors de la première souscription d'un actionnaire et lors de la fermeture du compte par celui-ci.

Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers individuels

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Gains et pertes

Les gains et les pertes réalisés sur les investissements sont comptabilisés au moment de la vente et correspondent à l'écart entre le produit de la cession et le coût. Les variations de la juste valeur des montants à recevoir sur les cessions d'investissements sont considérées comme un ajustement du produit de cession et sont donc comptabilisées comme gains et pertes réalisés. Les gains et les pertes réalisés sur un billet à payer ou un passif financier sont comptabilisés lorsque ceux-ci sont payés et correspondent à l'écart entre le montant payé par CRCD en règlement du billet ou du passif financier et leur valeur initiale. Ces gains et ces pertes ne prennent pas en compte les gains et les pertes non réalisés des exercices précédents, lesquels sont renversés et pris en compte dans les gains et les pertes non réalisés de l'exercice en cours.

Devise fonctionnelle et conversion de devises

Les éléments d'actif et de passif monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens, soit la devise fonctionnelle de CRCD, au cours de change en vigueur à la date de clôture de la période de présentation de l'information financière. Les produits et les charges sont convertis au cours de change à la date de transaction. Les plus-values ou les moins-values, réalisées ou non, sur les investissements résultant de ces conversions sont comptabilisées aux états individuels du résultat global sous la rubrique « Gains (pertes) sur investissements ». Pour les autres actifs et passifs monétaires libellés en devises, les variations liées à la conversion des devises sont présentées dans les « Autres frais d'exploitation » aux états individuels du résultat global. CRCD a recours à des contrats de change qui visent la couverture systématique du risque de devises relatif aux actifs évalués en devises, à moins que celui-ci ne fasse partie du rendement attendu à long terme de certaines catégories d'actifs. CRCD a choisi de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

Impôts

La charge d'impôts sur le bénéfice comprend la charge d'impôts exigibles et la charge d'impôts différés. Les impôts sur le bénéfice sont comptabilisés aux états individuels du résultat global, sauf s'ils concernent des éléments qui ont été comptabilisés hors résultat directement aux états individuels des variations de l'actif net. Dans ce cas, les impôts sur le bénéfice sont aussi comptabilisés hors résultat directement dans l'actif net.

L'impôt exigible est le montant de l'impôt sur le bénéfice payable au titre du bénéfice imposable de la période, calculé selon les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la clôture de la période de présentation de l'information financière et tout ajustement de l'impôt à payer à l'égard des périodes antérieures.

L'impôt différé est comptabilisé au titre des différences temporelles survenant entre les bases fiscales des actifs et des passifs et leurs valeurs comptables dans les états financiers, sauf ceux liés aux gains latents décrits au paragraphe suivant. L'impôt différé est calculé sur une base non actualisée au moyen des taux d'impôt et des réglementations fiscales qui ont été adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture et dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif d'impôt différé sera réalisé ou le passif d'impôt différé sera réglé. Un actif d'impôt différé est comptabilisé seulement dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur, auquel les différences temporelles pourront être imputées, sera disponible.

Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers individuels

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

CRCD est assujéti à l'impôt fédéral et à l'impôt provincial sur son bénéfice. Il est également assujéti aux règles d'impôts applicables aux sociétés de placement à capital variable. Aux fins de l'impôt fédéral, CRCD peut entre autres obtenir le remboursement de son impôt payé sur ses gains en capital en procédant au rachat de ses actions. CRCD se considère, en substance, comme exempté des impôts fédéraux sur le bénéfice liés aux gains (pertes) en capital aux fins de l'application des IFRS et, par conséquent, ne constate aucun impôt différé relativement aux gains (pertes) latents sur les investissements ni impôt différé relativement aux recouvrements latents découlant des mécanismes fiscaux liés à l'impôt en main remboursable au titre des gains en capital. Aux fins de l'impôt provincial, les gains (pertes) en capital réalisés ne sont pas imposables (déductibles).

Bénéfice net par action ordinaire

Le bénéfice net par action ordinaire est obtenu en divisant le bénéfice net par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

4 Jugements significatifs, estimations et hypothèses

La préparation des états financiers conformément aux IFRS exige que CRCD exerce des jugements et ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés de certains actifs, passifs, produits et charges ainsi que sur l'information connexe. Des modifications apportées aux hypothèses peuvent avoir une incidence importante sur les états financiers de la période au cours de laquelle ces hypothèses ont été modifiées. CRCD estime que les hypothèses utilisées sont appropriées et que ses états financiers individuels présentent, par conséquent, une image fidèle de sa situation financière et de ses résultats.

La principale méthode comptable qui a nécessité que CRCD porte des jugements subjectifs ou complexes, souvent sur des questions de nature incertaine, concerne l'évaluation de la juste valeur des actifs et des passifs qui ne sont pas négociés sur des marchés.

Un jugement important est posé dans les hypothèses utilisées dans les techniques d'évaluation. Bien que, dans la mesure du possible, ces techniques fassent appel à des données observables, la juste valeur est également établie au moyen de données et d'estimations internes (données non observables) qui tiennent compte des caractéristiques propres à l'instrument financier ainsi que de tout facteur pertinent pour l'évaluation. L'utilisation de données non observables requiert le recours au jugement de la part de CRCD afin que celles-ci reflètent les hypothèses que les intervenants du marché utiliseraient pour fixer la juste valeur à partir de la meilleure information disponible dans les circonstances. CRCD considère comme des données observables les données de marché qui sont faciles à obtenir, diffusées et mises à jour périodiquement, fiables et vérifiables, non exclusives et fournies par des sources indépendantes qui sont des intervenants actifs sur le marché en question. La juste valeur reflète les conditions du marché à une date donnée et, pour cette raison, peut ne pas être représentative des justes valeurs futures.

Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers individuels

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Conformément aux exigences contenues dans le *Règlement sur l'information continue des fonds d'investissement en capital de développement* mis en place par l'Autorité des marchés financiers (AMF), CRCD a mis en œuvre divers contrôles et procédures afin de s'assurer que l'évaluation des instruments financiers est appropriée et fiable. Les évaluations sont préparées par une équipe d'évaluateurs qualifiés qui s'appuient sur un processus structuré comportant plusieurs étapes de validation et de révision. Un comité d'évaluation de portefeuille, formé majoritairement de membres qui sont des évaluateurs qualifiés indépendants, surveille le risque opérationnel lié à la non-conformité à la méthodologie d'évaluation de portefeuilles et fait rapport semestriellement au conseil d'administration. Plus précisément, son rôle consiste à passer en revue semestriellement toute l'information pertinente concernant les évaluations du portefeuille d'investissements à impact économique québécois, afin de fournir une assurance raisonnable que le processus d'évaluation respecte les exigences réglementaires.

5 Normes comptables publiées mais non encore adoptées

Les normes comptables applicables par CRCD qui ont été publiées par l'IASB, mais qui ne sont pas encore en vigueur le 30 juin 2017, sont présentées ci-après.

IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*

L'IASB a publié en mai 2014 l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, qui introduit un modèle de comptabilisation unique et exhaustif pour tous les contrats conclus avec des clients, à l'exception de ceux entrant dans le champ d'application d'autres normes tels que les contrats d'assurance et les instruments financiers. L'IFRS 15 remplace ainsi les deux principales normes de comptabilisation des produits, soit l'IAS 18, *Produits des activités ordinaires*, et l'IAS 11, *Contrats de construction*, de même que les interprétations connexes. Le principe de base de cette nouvelle norme est que la comptabilisation d'un produit doit traduire le transfert de biens ou de services en un montant qui reflète la valeur de la contrepartie reçue, ou que l'on s'attend à recevoir en échange de ces biens ou services. La nouvelle norme fournit aussi davantage de directives relativement à certains types de transactions et se traduira par une présentation accrue de renseignements sur les produits.

L'IASB a publié, en avril 2016, des amendements à l'IFRS 15 qui fournissent des clarifications additionnelles sur la comptabilisation des produits et sur les dispositions transitoires relatives à l'application initiale.

CRCD a évalué l'incidence de l'adoption de l'IFRS 15, qui sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. Seul le poste des produits de frais d'administration sera affecté, mais considérant l'importance du montant, il n'y aura aucun impact significatif suite à l'adoption de cette norme.

Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers individuels

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

IFRS 9, Instruments financiers

L'IASB a publié, en juillet 2014, la version complète et définitive de l'IFRS 9, Instruments financiers, qui remplacera l'IAS 39, Instruments financiers : comptabilisation et évaluation. L'IFRS 9 comprend les exigences relatives au classement et à l'évaluation des actifs et des passifs financiers, à la dépréciation des actifs financiers ainsi que les exigences générales relatives à la comptabilité de couverture.

L'IFRS 9 établit un nouveau modèle de classement et d'évaluation des actifs financiers, visant à déterminer si un actif financier doit être classé au coût amorti, à la juste valeur par le biais du résultat net ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Ce modèle est basé sur les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier ainsi que sur le modèle économique en vertu duquel il est détenu. Pour le classement et l'évaluation des passifs financiers, la nouvelle norme reprend essentiellement les exigences actuelles de l'IAS 39.

La norme introduit également un modèle unique de dépréciation des actifs financiers nécessitant la comptabilisation des pertes de crédit attendues plutôt que celle des pertes subies, tel que l'exige le modèle de dépréciation actuel. Le modèle prévoit la comptabilisation de pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir à compter de la date de comptabilisation initiale d'un actif financier, puis la comptabilisation de pertes attendues pour la durée de vie si le risque de crédit de l'instrument financier en question a augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale.

Enfin, l'IFRS 9 inclut un nouveau modèle pour la comptabilité de couverture afin de mieux harmoniser celle-ci avec les activités de gestion des risques. Toutefois, la norme permet de conserver les exigences de l'IAS 39 relatives à la comptabilité de couverture plutôt que d'adopter les dispositions de l'IFRS 9.

Suite à l'analyse d'IFRS 9, CRCD a conclu qu'il n'y aura aucun impact significatif sur l'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers, suite à l'adoption de cette norme.

6 Risques associés aux instruments financiers

Les risques associés aux instruments financiers ayant une incidence sur la situation financière de CRCD sont discutés en détail dans les sections auditées « Risque de marché », « Risque de crédit et de contrepartie », « Risque de concentration » et « Risque de liquidité » du rapport de gestion de CRCD, qui font partie intégrante des états financiers individuels audités.

Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers individuels

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

7 Investissements à impact économique québécois

Le Relevé audité du coût des investissements à impact économique québécois peut être obtenu sur demande en écrivant au lieu d'affaires de CRCO ou en consultant son site Internet, à l'adresse www.capitalregional.com, et sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com. Ce relevé ne fait pas partie intégrante des états financiers.

| | Au 30 juin 2017 | | |
|----------------------|----------------------------|---|---------------------------|
| | Coût \$ | Gain (perte) non réalisé \$ | Juste valeur \$ |
| Non garantis | | | |
| Actions ordinaires | 310 778 | 89 691 | 400 469 |
| Actions privilégiées | 221 020 | 27 678 | 248 698 |
| Parts de fonds | 189 294 | 56 126 | 245 420 |
| Prêts et avances | 123 512 | 1 591 | 125 103 |
| Garantis | | | |
| Prêts et avances | 3 195 | (471) | 2 724 |
| | 847 799 | 174 615 | 1 022 414 |
| | Au 31 décembre 2016 | | |
| | Coût \$ | Gain (perte) non réalisé \$ | Juste valeur \$ |
| Non garantis | | | |
| Actions ordinaires | 294 646 | 49 675 | 344 321 |
| Actions privilégiées | 198 285 | 22 062 | 220 347 |
| Parts de fonds | 188 398 | 62 354 | 250 752 |
| Prêts et avances | 100 899 | 2 135 | 103 034 |
| Garantis | | | |
| Prêts et avances | 4 914 | (1 850) | 3 064 |
| | 787 142 | 134 376 | 921 518 |

Les investissements à impact économique québécois incluent des investissements évalués en dollars américains pour une juste valeur de 64,5 M\$ (85,6 M\$ au 31 décembre 2016).

Les ententes relatives aux investissements à impact économique québécois peuvent comporter des clauses prévoyant des options de conversion et de rachat.

Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers individuels

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Les prêts et avances portent intérêt au taux moyen pondéré de 10,2 % (10,4 % au 31 décembre 2016). Pour la quasi-totalité des prêts et avances portant intérêt, le taux d'intérêt est fixe. Pour la période terminée le 30 juin 2017, les produits d'intérêts comptabilisés selon le taux contractuel sont de 6,2 M\$ (6,1 M\$ pour la période terminée le 30 juin 2016). La variation de la juste valeur des prêts et avances est principalement imputable aux changements du risque de crédit et, dans une moindre mesure, à l'évolution des taux exigés sur ces types de produits.

Les prêts et avances ont une durée moyenne résiduelle de 3,1 années (3,7 années au 31 décembre 2016), et la juste valeur de ces prêts et avances échéant dans moins de un an est de 33,1 M\$ (6,1 M\$ au 31 décembre 2016).

Répartition des investissements et des engagements par secteur d'activité

La répartition des investissements et des engagements par secteur d'activité s'établit comme suit :

| Au 30 juin 2017 | | | | | |
|----------------------------|----------------------------------|-----------------------------------|-----------------------|--|---------------------------|
| Secteur d'activité | Investissements au coût \$ | Gain (perte) non réalisé \$ | Juste valeur \$ | Fonds engagés mais non déboursés ⁽¹⁾ \$ | Engagement total \$ |
| Manufacturier | 421 168 | 77 391 | 498 559 | 16 959 | 515 518 |
| Services | 212 651 | 64 806 | 277 457 | 1 900 | 279 357 |
| Innovations technologiques | 24 685 | (23 707) | 978 | - | 978 |
| Fonds | 189 295 | 56 125 | 245 420 | 130 103 | 375 523 |
| Total | 847 799 | 174 615 | 1 022 414 | 148 962 | 1 171 376 |

| Au 31 décembre 2016 | | | | | |
|----------------------------|----------------------------------|-----------------------------------|-----------------------|--|---------------------------|
| Secteur d'activité | Investissements au coût \$ | Gain (perte) non réalisé \$ | Juste valeur \$ | Fonds engagés mais non déboursés ⁽¹⁾ \$ | Engagement total \$ |
| Manufacturier | 366 817 | 62 437 | 429 254 | 25 966 | 455 220 |
| Services | 206 303 | 33 836 | 240 139 | 1 900 | 242 039 |
| Innovations technologiques | 25 624 | (24 251) | 1 373 | - | 1 373 |
| Fonds | 188 398 | 62 354 | 250 752 | 161 255 | 412 007 |
| Total | 787 142 | 134 376 | 921 518 | 189 121 | 1 110 639 |

⁽¹⁾ Les fonds engagés mais non déboursés n'apparaissent pas à l'actif.

Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers individuels

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Fonds engagés mais non déboursés

Les fonds engagés mais non déboursés représentent les investissements qui ont déjà été convenus et pour lesquels des montants ont été engagés par CRCD, mais non encore déboursés à la date de présentation de l'information financière. Les débours futurs sont assujettis au respect de certaines conditions. En supposant que les conditions seront respectées, l'échéancier estimé des paiements exigibles au cours des prochains exercices terminés les 31 décembre est le suivant :

| 2017 \$ (6 mois) | 2018 \$ | 2019 \$ | 2020 \$ | 2021 et après \$ | Total \$ |
|------------------------|------------|------------|------------|------------------------|-------------|
| 32 807 | 33 031 | 12 150 | 20 383 | 50 591 | 148 962 |

Investissements dans les filiales et les entités associées

À la suite des analyses quantitatives et qualitatives effectuées, CRCD a déterminé qu'il détient le contrôle (filiales) ou qu'il exerce une influence notable (entités associées) sur le nombre d'entités suivant :

| | | Au 30 juin 2017 | | Au 31 décembre 2016 |
|--------------------------|--------|-----------------------|--------|---------------------------|
| | Nombre | Juste valeur \$ | Nombre | Juste valeur \$ |
| Filiales | | | | |
| Entreprises partenaires | 12 | 330 453 | 10 | 262 075 |
| Entités associées | | | | |
| Entreprises partenaires | 21 | 181 212 | 20 | 160 078 |
| Fonds | 7 | 225 932 | 7 | 225 304 |

L'établissement principal de ces entités est au Québec et le pays de constitution est le Canada.

Au 30 juin 2017, l'augmentation du nombre d'entreprises partenaires s'explique par l'acquisition d'une entité associée et de deux nouvelles filiales.

Les participations dans le capital-actions de ces entreprises partenaires sont constituées d'actions ordinaires et d'actions privilégiées. Le pourcentage des titres de participation détenus par CRCD dans chacune de ces entreprises partenaires est de 50 % et plus pour les filiales et se situe entre 15 % et 49 % pour les entités associées. Les droits de vote sont équivalents à la proportion des intérêts détenus à l'exception d'une filiale au 30 juin 2017 et au 31 décembre 2016.

Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers individuels

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

CRCD a investi en tant que commanditaire dans certains fonds sur lesquels il exerce une influence notable. Au 30 juin 2017 et au 31 décembre 2016, les participations sont constituées de parts, et le pourcentage de détention varie entre 20,0 % et 94,6 %.

8 Autres investissements

Le Relevé des autres investissements non audité peut être obtenu sur demande en écrivant à la place d'affaires de CRCD ou en consultant son site Internet à l'adresse www.capitalregional.com et sur SEDAR, à l'adresse www.sedar.com. Ce relevé ne fait pas partie intégrante des états financiers.

| | Au 30 juin 2017 | | |
|---|-----------------|-----------------------------------|--------------------|
| | Coût \$ | Gain (perte) non réalisé \$ | Juste valeur \$ |
| Obligations | | | |
| Fédérales ou garanties | 153 661 | (1 580) | 152 081 |
| Provinciales, municipales ou garanties | 149 421 | (931) | 148 490 |
| Institutions financières | 84 128 | 63 | 84 191 |
| Sociétés | 49 384 | 899 | 50 283 |
| | 436 594 | (1 549) | 435 045 |
| Instrument de marché monétaire ⁽¹⁾ | 26 689 | - | 26 689 |
| Contrats de change ⁽²⁾ | - | 1 187 | 1 187 |
| Fonds d'actions canadiennes | 60 050 | 1 831 | 61 881 |
| Fonds d'actions mondiales | 103 290 | 7 629 | 110 919 |
| Fonds immobilier | 82 422 | 2 490 | 84 912 |
| Actions privilégiées | 21 486 | (720) | 20 766 |
| Total | 730 531 | 10 868 | 741 399 |

Répartition des obligations par échéance

| | Au 30 juin 2017 | | | |
|-----------------------------------|------------------------|--------------------------|------------------------|-------------|
| | Moins de 1 an \$ | De 1 an à 5 ans \$ | Plus de 5 ans \$ | Total \$ |
| Coût | 5 353 | 147 165 | 284 076 | 436 594 |
| Valeur nominale | 5 275 | 146 932 | 302 638 | 454 845 |
| Juste valeur | 5 410 | 146 780 | 282 855 | 435 045 |
| Taux moyen nominal ⁽³⁾ | 3,97 % | 1,95 % | 2,19 % | 2,13 % |
| Taux moyen effectif | 2,88 % | 1,87 % | 2,26 % | 2,14 % |

Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers individuels

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

| | Au 31 décembre 2016 | | |
|--|----------------------------|---------------------|---------------------|
| | Coût | Gain (perte) | Juste valeur |
| | \$ | non réalisé | \$ |
| | | \$ | \$ |
| Obligations | | | |
| Fédérales ou garanties | 252 129 | (2 008) | 250 121 |
| Provinciales, municipales ou garanties | 160 693 | (1 750) | 158 943 |
| Institutions financières | 108 897 | 650 | 109 547 |
| Sociétés | 60 932 | 793 | 61 725 |
| | 582 651 | (2 315) | 580 336 |
| Instruments de marché monétaire⁽¹⁾ | 22 169 | - | 22 169 |
| Contrats de change⁽²⁾ | - | (433) | (433) |
| Fonds d'actions mondiales | 102 540 | 2 546 | 105 086 |
| Fonds immobilier | 62 552 | 1 566 | 64 118 |
| Actions privilégiées | 64 413 | (4 559) | 59 854 |
| Total | 834 325 | (3 195) | 831 130 |

Répartition des obligations par échéance

| | Au 31 décembre 2016 | | | |
|---|----------------------------|------------------|----------------|--------------|
| | Moins de | De 1 an à | Plus de | Total |
| | 1 an | 5 ans | 5 ans | \$ |
| | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Coût | 1 049 | 229 734 | 351 868 | 582 651 |
| Valeur nominale | 1 000 | 228 827 | 371 068 | 600 895 |
| Juste valeur | 1 045 | 230 145 | 349 146 | 580 336 |
| Taux moyen nominal⁽³⁾ | 6,50 % | 2,10 % | 2,14 % | 2,13 % |
| Taux moyen effectif | 6,50 % | 1,94 % | 2,20 % | 2,11 % |

(1) Les instruments de marché monétaire sont composés de dépôts à terme, de bons du Trésor et d'obligations à coupons détachés d'une échéance originale inférieure à un an.

(2) Les contrats de change pour vendre un notionnel de 64,1 M\$ US (82,3 M\$ US au 31 décembre 2016) ont une échéance de trois mois.

(3) La quasi-totalité des obligations porte intérêt à taux fixe.

Les autres investissements incluent des investissements qui sont exposés aux monnaies étrangères pour une juste valeur de 104,3 M\$ (95,8 M\$ au 31 décembre 2016).

Au 30 juin 2017, les autres investissements n'ont aucuns fonds engagés mais non déboursés.

Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers individuels

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

9 Juste valeur des instruments financiers

Niveaux hiérarchiques des instruments financiers évalués à la juste valeur

CRCD a catégorisé ses instruments financiers selon les trois niveaux hiérarchiques suivants :

- Niveau 1 : évaluation basée sur les cours (non ajustés) observés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;
- Niveau 2 : les données concernant l'actif ou le passif utilisées dans l'évaluation, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, sont observables directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix);
- Niveau 3 : les données relatives à l'actif ou au passif utilisées dans l'évaluation ne sont pas fondées sur des données observables de marché (à savoir des données non observables).

Les tableaux qui suivent présentent la répartition des évaluations à la juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur aux bilans selon ces trois niveaux :

| | Au 30 juin 2017 | | | |
|--|------------------------|-----------------|------------------|------------------|
| | Niveau 1 | Niveau 2 | Niveau 3 | Total |
| | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Actifs financiers | | | | |
| Investissements à impact économique québécois | 417 | - | 1 021 997 | 1 022 414 |
| Autres investissements | 497 626 | 158 861 | 84 912 | 741 399 |
| Montants à recevoir sur les cessions d'investissements à impact économique québécois | - | - | 19 136 | 19 136 |
| Total des actifs financiers | 498 043 | 158 861 | 1 126 045 | 1 782 949 |
| Passifs financiers | | | | |
| Billets à payer et passifs financiers | - | - | 24 014 | 24 014 |

Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers individuels

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

| | Au 31 décembre 2016 | | | |
|--|----------------------------|-----------------|------------------|------------------|
| | Niveau 1 | Niveau 2 | Niveau 3 | Total |
| | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Actifs financiers | | | | |
| Investissements à impact économique québécois | 576 | - | 920 942 | 921 518 |
| Autres investissements | 534 359 | 232 653 | 64 118 | 831 130 |
| Montants à recevoir sur les cessions d'investissements à impact économique québécois | - | - | 27 469 | 27 469 |
| Total des actifs financiers | 534 935 | 232 653 | 1 012 529 | 1 780 117 |
| Passifs financiers | | | | |
| Billets à payer et passifs financiers | - | - | 25 233 | 25 233 |

Les transferts entre les niveaux hiérarchiques des instruments financiers évalués à la juste valeur se font à la date de clôture de la période visée. Il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux durant la période de six mois terminée le 30 juin 2017 et durant l'exercice terminé le 31 décembre 2016.

Instruments financiers classés dans le niveau 3

Les tableaux suivants présentent le rapprochement entre les soldes de début et de fin des instruments financiers classés dans le niveau 3 :

| | Pour la période de six mois terminée le 30 juin 2017 | | | |
|---|---|-------------------------------|---|--|
| | Investissements à impact économique québécois | Autres investissements | Montants à recevoir sur les cessions d'investissements à impact économique québécois | Billets à payer et passifs financiers |
| | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Juste valeur au 31 décembre 2016 | 920 942 | 64 118 | 27 469 | (25 233) |
| Gains (pertes) réalisés | 5 097 | - | 1 139 | (200) |
| Gains (pertes) non réalisés | 40 398 | 924 | - | (92) |
| Acquisitions/émission | 111 648 | 19 870 | - | - |
| Cessions/remboursements | (56 088) | - | (9 472) | 1 511 |
| Juste valeur au 30 juin 2017 | 1 021 997 | 84 912 | 19 136 | (24 014) |
| Gains (pertes) non réalisés du résultat global sur les investissements et les billets à payer et passifs financiers détenus au 30 juin 2017 | 44 108 | 924 | - | (92) |

Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers individuels

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

| | Pour la période de six mois terminée le 30 juin 2016 | | | |
|---|--|---------------------------------|--|--|
| | Investissements à impact économique québécois \$ | Autres investissements \$ | Montants à recevoir sur les cessions d'investissements à impact économique québécois \$ | Billets à payer et passifs financiers \$ |
| Juste valeur au 31 décembre 2015 | 816 373 | 13 136 | 28 846 | (26 309) |
| Gains (pertes) réalisés | 3 578 | - | (3 642) | 733 |
| Gains (pertes) non réalisés | 16 680 | 447 | - | 431 |
| Acquisitions/émission | 68 716 | 1 187 | 1 072 | - |
| Cessions/remboursements | (34 625) | (202) | (1 527) | - |
| Juste valeur au 30 juin 2016 | 870 722 | 14 568 | 24 749 | (25 145) |
| Gains (pertes) non réalisés du résultat global sur les investissements et les billets à payer et passifs financiers détenus au 30 juin 2016 | 22 194 | 447 | - | 431 |

Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers individuels

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Les tableaux suivants présentent les principales techniques et les données utilisées pour évaluer la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3 :

| | Au 30 juin 2017 | | | |
|--|----------------------------|--|--|--|
| | Juste valeur \$ | Principales techniques d'évaluation | Données non observables | Intervalles de valeurs des données (moyenne pondérée) |
| Investissements à impact économique québécois | | | | |
| Prêts et avances | 36 711 | Actualisation des flux monétaires | Taux de rendement exigé | De 6,6 % à 20,5 % (9,2 %) |
| Actions non participantes | 151 741 | Actualisation des flux monétaires | Taux de rendement exigé | De 4,2 % à 11,9 % (5,0 %) |
| Actions participantes majoritaires | 193 105 | Capitalisation des flux monétaires | Taux de capitalisation | De 7,5 % à 9,8 % (8,8 %) |
| | | | % du flux caractéristique ⁽¹⁾ | De 7,5 % à 25,4 % (14,9 %) |
| | 113 346 | Transactions récentes et offres d'achat | Prix payé/ de l'offre | - |
| | 561 | Actif net redressé | Actif net de l'entité | - (2) |
| Actions participantes minoritaires | 159 989 | Capitalisation des flux monétaires | Taux de capitalisation | De 6,9 % à 20,3 % (10,0 %) |
| | | | % du flux caractéristique ⁽¹⁾ | De 4,3 % à 38,7 % (16,0 %) |
| | 61 871 | Transactions récentes et offres d'achat | Prix payé/ de l'offre | - |
| | 53 568 | Actif net redressé | Actif net de l'entité | - (2) |
| | 5 685 | Autres ⁽³⁾ | - | - |
| Parts de fonds | <u>245 420</u> | Actif net redressé | Actif net du fonds | - (2) |
| | <u>1 021 997</u> | | | |
| Autres investissements – Fonds immobilier | 84 912 | Actif net redressé | Actif net du fonds | - (2) |
| Montant à recevoir sur les cessions d'investissements à impact économique québécois | 19 136 | Actualisation des flux monétaires | Taux de rendement exigé | De 0,5 % à 10,0 % (7,8 %) |
| Billets à payer et passifs financiers | (24 014) | Diverses | - | - |

Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers individuels

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

| | Au 31 décembre 2016 | | | |
|--|----------------------------|--|--|--|
| | Juste valeur \$ | Principales techniques d'évaluation | Données non observables | Intervalles de valeurs des données (moyenne pondérée) |
| Investissements à impact économique québécois | | | | |
| Prêts et avances | 38 094 | Actualisation des flux monétaires | Taux de rendement exigé | De 5,3 % à 19,1 % (8,6 %) |
| Actions non participantes | 136 159 | Actualisation des flux monétaires | Taux de rendement exigé | De 4,6 % à 7,8 % (5,2 %) |
| Actions participantes majoritaires | 225 183 | Capitalisation des flux monétaires | Taux de capitalisation | De 7,4 % à 10,0 % (8,8 %) |
| | | | % du flux caractéristique ⁽¹⁾ | De 7,5 % à 25,4 % (13,3 %) |
| | 28 498 | Transactions récentes et offres d'achat | Prix payé/ de l'offre | - |
| | 8 394 | Actif net redressé | Actif net de l'entité | - ⁽²⁾ |
| Actions participantes minoritaires | 144 159 | Capitalisation des flux monétaires | Taux de capitalisation | De 6,9 % à 16,1 % (10,0 %) |
| | | | % du flux caractéristique ⁽¹⁾ | De 6,0 % à 39,6 % (15,9 %) |
| | 64 132 | Transactions récentes et offres d'achat | Prix payé/ de l'offre | - |
| | 21 659 | Actif net redressé | Actif net de l'entité | - ⁽²⁾ |
| | 3 912 | Autres ⁽³⁾ | - | - |
| Parts de fonds | <u>250 752</u> | Actif net redressé | Actif net du fonds | - ⁽²⁾ |
| | <u>920 942</u> | | | |
| Autres investissements – Fonds immobilier | 64 118 | Actif net redressé | Actif net du fonds | - ⁽²⁾ |
| Montant à recevoir sur les cessions d'investissements à impact économique québécois | 27 469 | Actualisation des flux monétaires | Taux de rendement exigé | De 0,4 % à 10,0 % (5,4 %) |
| Billets à payer et passifs financiers | (25 233) | Diverses | - | - |

(1) En raison des tailles très variées des entités composant le portefeuille, le flux caractéristique est présenté en pourcentage des ventes.

(2) En raison des tailles très variées des entités et des fonds composant le portefeuille, aucun intervalle de valeur des données n'est présenté pour l'actif net de l'entité ou du fonds.

(3) Les autres techniques d'évaluation regroupent notamment les méthodes de la valeur de transaction escomptée, de la valeur de rachat et de la valeur de liquidation.

Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers individuels

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Les principales techniques d'évaluation utilisées pour les actions participantes tiennent compte des investissements faits dans une même entité sous forme de prêts et avances ainsi que d'actions non participantes. Conséquemment, la juste valeur des actions participantes inclut ces investissements mixtes.

Sensibilité de la juste valeur aux données non observables

Bien que CRCD considère que les estimations de la juste valeur retenues aux fins des états financiers individuels sont appropriées, l'utilisation d'hypothèses différentes liées aux données non observables pourrait amener des résultats différents.

Prêts et avances, actions non participantes – Actualisation des flux monétaires

De façon générale, une augmentation (diminution) du taux de rendement exigé prise de façon isolée entraîne une diminution (augmentation) de la juste valeur. CRCD juge que l'effet de la substitution d'une ou de plusieurs hypothèses raisonnablement possibles pourrait entraîner une variation du taux de rendement exigé de l'ordre de 0,5 %. Une telle variation du taux de rendement exigé n'aurait toutefois aucune incidence directe significative sur la juste valeur des prêts et avances et des actions non participantes.

Actions participantes – Capitalisation des flux monétaires

Dans le cadre de l'évaluation d'un investissement donné, le recours à des hypothèses différentes liées aux deux données non observables, soit le flux monétaire caractéristique et le taux de capitalisation, pourrait entraîner une augmentation ou une diminution de la juste valeur de cet investissement. Toutefois, il existe des interrelations entre ces deux données non observables. En effet, l'utilisation d'hypothèses différentes liées à l'une de ces données entraîne généralement une révision des hypothèses sous-jacentes à l'autre donnée, limitant ainsi l'incidence sur la juste valeur.

En pratique, CRCD détermine un intervalle des justes valeurs acceptables pour chacun des investissements évalués, et le milieu de celui-ci est généralement retenu aux fins de présentation aux états financiers. En additionnant chacun de ces intervalles, l'écart cumulatif entre le haut ou le bas de l'intervalle des justes valeurs acceptables et la juste valeur retenue de l'investissement exprimé en pourcentage de l'actif net de CRCD est de l'ordre de :

| | Au 30 juin 2017 \$ | Au 31 décembre 2016 \$ |
|------------------------------------|-----------------------------|---------------------------------|
| Actions participantes majoritaires | +/- 0,4 % | +/- 0,5 % |
| Actions participantes minoritaires | +/- 0,4 % | +/- 0,4 % |

CRCD est d'avis que le fait de modifier les deux données non observables pour refléter d'autres hypothèses raisonnablement possibles pour chacun des investissements évalués pris individuellement devrait avoir une incidence plus limitée que ce pourcentage sur l'actif net de CRCD.

Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers individuels

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Actions participantes – Transactions récentes et offres d'achat

Selon ces techniques, la juste valeur des actions participantes est fondée sur une donnée observable, soit le prix d'une transaction récente négociée entre des parties non liées ou le prix d'une offre d'achat reçue. CRCD doit porter un jugement pour déterminer si cette transaction récente est encore représentative de la juste valeur à la date d'évaluation ou si cette offre est sérieuse et crédible. Il peut aussi, au besoin, apporter certains ajustements jugés nécessaires, introduisant ainsi des données non observables dans l'établissement de la juste valeur. Le montant des ajustements est généralement peu significatif comparativement au prix de la transaction retenue ou de l'offre d'achat auquel ils se rapportent. CRCD considère que la juste valeur qu'il aurait pu obtenir en utilisant des hypothèses différentes et raisonnablement possibles dans l'établissement des données non observables n'aurait pas été significativement différente de celle retenue.

Parts de fonds – Actif net redressé

Selon cette technique, la juste valeur des parts de fonds est fondée sur une donnée observable, soit l'actif net présenté aux plus récents états financiers audités de chaque fonds détenu et ajusté au besoin pour tenir compte des acquisitions ou des cessions de parts que CRCD a effectuées entre la date des états financiers de chacun de ces fonds et la date d'évaluation. Dans certaines circonstances, CRCD doit apporter certains autres ajustements qui font davantage appel au jugement. CRCD considère que la juste valeur qu'il aurait pu obtenir en utilisant des hypothèses différentes et raisonnablement possibles dans l'établissement des données non observables n'aurait pas été significativement différente de celle retenue.

Autres techniques d'évaluation

La juste valeur des actifs évalués selon d'autres techniques étant limitée, CRCD considère que la juste valeur qu'il aurait pu obtenir en utilisant des hypothèses différentes et raisonnablement possibles dans l'établissement des données non observables n'aurait pas été significativement différente de celle retenue.

10 Comptes débiteurs

| | Au 30 juin 2017 \$ | Au 31 décembre 2016 \$ |
|---|-----------------------------|---------------------------------|
| Intérêts, dividendes et distributions à recevoir sur les investissements | 15 143 | 7 945 |
| Montants à recevoir sur les cessions d'investissements à impact économique québécois | 19 136 | 27 469 |
| Montants à recevoir sur les cessions d'autres investissements | 9 951 | - |
| Autres | 1 553 | - |
| | <hr/> 45 783 | <hr/> 35 414 |

Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers individuels

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

La variation de la juste valeur des montants à recevoir sur les cessions d'investissements à impact économique québécois n'est pas imputable aux changements du risque de crédit. Ces montants à recevoir incluent des montants libellés en dollars américains pour une somme de 17,9 M\$ (25,6 M\$ au 31 décembre 2016).

Selon les informations disponibles à la date de clôture et les hypothèses posées sur le moment du recouvrement, CRCDD s'attend à recouvrer des comptes débiteurs d'une valeur de 33,7 M\$ (21,0 M\$ au 31 décembre 2016) au plus tard dans les 12 mois suivant la date de clôture.

11 Trésorerie et équivalents de trésorerie

| | Au 30 juin 2017 \$ | Au 31 décembre 2016 \$ |
|---------------------------------|-----------------------------|---------------------------------|
| Encaisse | 18 713 | 13 021 |
| Instruments de marché monétaire | 5 144 | 6 096 |
| | <hr/> 23 857 | <hr/> 19 117 |

12 Billets à payer et passifs financiers

Le 30 novembre 2010, CRCDD a acquis de Desjardins Capital de risque, S.E.C., une filiale de la Fédération des caisses Desjardins du Québec (FCDQ), des investissements à impact économique québécois d'une juste valeur de 17,6 M\$ en contrepartie de billets ayant une valeur initiale équivalente. Chaque billet à payer est lié à un des investissements acquis et contient une clause selon laquelle le montant à payer sera ajusté en fonction des sommes encaissées par CRCDD lors de la cession de l'investissement lié. Si le montant encaissé par CRCDD, au moment de la cession, est inférieur au coût initial de l'investissement, le montant du billet sera ajusté selon le montant reçu. Toutefois, si le montant encaissé par CRCDD, au moment de la cession, est supérieur au coût initial de l'investissement, le montant du billet sera majoré de 70 % du gain réalisé. Les frais de gestion pris en charge par CRCDD relativement à un investissement entre sa date d'acquisition et sa date de cession seront déduits du montant du billet correspondant.

Les billets à payer avaient une échéance initiale de trois ans et une prolongation a été obtenue jusqu'au 31 mai 2018.

Les passifs financiers sont des montants que CRCDD aurait à verser en vertu d'ententes contractuelles et dont la juste valeur est déterminée en fonction de l'évolution de la juste valeur de certains investissements à impact économique québécois sous-jacents.

Au 30 juin 2017, des billets à payer et passifs financiers d'une juste valeur de 21,8 M\$ étaient liés à des investissements à impact économique québécois évalués en dollars américains (23,1 M\$ au 31 décembre 2016).

Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers individuels

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Le paiement des billets à payer et des passifs financiers est directement lié à l'encaissement de sommes relatives à la cession de certains investissements à impact économique québécois. Étant donné que le moment de l'encaissement de ces sommes dépend d'événements futurs ou de la réalisation de certaines conditions, CRCD n'est pas en mesure de déterminer la période à laquelle il payera les billets à payer et les passifs financiers. Par contre, puisque le paiement de ceux-ci se fait généralement à la suite de l'encaissement des sommes, le risque de liquidité est faible.

13 Comptes créditeurs

| | Au 30 juin 2017 \$ | Au 31 décembre 2016 \$ |
|--|-----------------------------|---------------------------------|
| Comptes fournisseurs et charges à payer | 2 627 | 4 571 |
| Montants à payer sur les acquisitions d'autres investissements | 9 758 | - |
| Autres | - | 1 496 |
| | <u>12 385</u> | <u>6 067</u> |

CRCD s'attend à payer les comptes créditeurs au plus tard dans les 12 mois suivant la date de clôture.

14 Marge de crédit

CRCD dispose d'une marge de crédit autorisée de 50 M\$ auprès de la FCDQ. Ce crédit bancaire porte intérêt au taux de crédit d'exploitation de la FCDQ majoré de 0,5 %. Cette marge est garantie par des instruments de marché monétaire et des titres obligataires présentés dans les autres investissements et est renouvelable annuellement. Au 30 juin 2017 et au 31 décembre 2016, aucun montant n'était prélevé sur cette marge de crédit. De plus, cette marge de crédit n'a pas été utilisée au cours du premier semestre de 2017 ni au cours de l'exercice 2016.

15 Capital-actions

Autorisé

CRCD est autorisé à émettre des actions ordinaires et des fractions d'action ordinaire, sans valeur nominale, participantes, avec droit de vote et droit d'élire deux représentants au conseil d'administration, rachetables sous réserve de certaines conditions prévues par la Loi, de façon à ce que le capital s'accroisse d'au plus 150 M\$ par année.

Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers individuels

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

La Loi prévoit qu'à compter de la période de capitalisation qui suivra celle à la fin de laquelle CRCDD aura atteint, pour la première fois, une capitalisation d'au moins 1,25 milliard de dollars, CRCDD pourra recueillir, par période de capitalisation, le moins élevé des montants de 150 M\$ et de celui correspondant à la réduction du capital versé attribuable à l'ensemble des actions et des fractions d'actions qui auront été rachetées ou achetées de gré à gré par CRCDD au cours de la période de capitalisation précédente.

Chaque période de capitalisation, d'une durée de 12 mois, débute le 1^{er} mars de chaque année. Un impôt spécial est payable par CRCDD en cas de non-respect de ces limites et des mécanismes de contrôle ont été mis en place afin d'en assurer le respect.

Au 28 février 2014, CRCDD a atteint son plafond de capitalisation. Malgré les dispositions de sa loi constitutive, le ministre des Finances du Québec, dans son Discours sur le budget prononcé le 17 mars 2016, a autorisé exceptionnellement CRCDD à recueillir un montant maximal de 135 M\$ pour chacune des périodes de capitalisation s'échelonnant du 1^{er} mars 2016 au 28 février 2017 et du 1^{er} mars 2017 au 28 février 2018. Le taux du crédit d'impôt provincial octroyé par le gouvernement du Québec pour l'acquisition d'actions a été fixé à 40 %.

Afin de permettre au plus grand nombre d'actionnaires possible d'acquérir des actions de CRCDD, le montant maximal alloué par investisseur pour chacune des émissions 2016 et 2017 a été fixé à 3 000 \$.

CRCDD est tenu de payer des frais d'émission d'actions. Ceux-ci sont présentés en diminution du capital-actions, déduction faite des impôts. Pour la période terminée le 30 juin 2017, les frais d'émission d'actions s'élèvent à 0,02 M\$ (1,58 M\$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016).

Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers individuels

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Émis

L'actif net de CRCD au 30 juin 2017 s'élève à 1 811,5 M\$ et se répartit par émission comme suit :

| Émission | Prix d'émission par action \$ | Solde* M\$ | Rachat possible à compter de |
|-------------|-------------------------------------|---------------|---------------------------------|
| 2001 | 10,00 | 28,3 | 2008 |
| 2002 | 10,00 | 78,4 | 2009 |
| 2003 | 10,12 et 10,24 | 39,5 | 2010 |
| 2004 | 10,25 | 49,1 | 2011 |
| 2005 | 10,25 | 54,4 | 2012 |
| 2006 | 10,37 et 10,21 | 52,9 | 2013 |
| 2007 | 10,21 et 9,92 | 73,7 | 2014 |
| 2008 | 9,89, 9,83 et 9,54 | 121,9 | 2015 |
| 2009 | 9,54, 9,62 et 9,73 | 160,8 | 2016 |
| 2010 | 9,73 et 9,80 | 195,4 | 2017 |
| 2011 | 9,91 et 10,02 | 205,7 | 2018 |
| 2012 | 11,02 | 185,6 | 2019 |
| 2013 | 11,47 | 178,9 | 2020 |
| 2014 | 11,92 | 72,5 | 2021 |
| 2015 | 12,05 | 170,7 | 2022 |
| 2016 | 12,93 | 143,7 | 2023 |
| L'actif net | | 1 811,5 | |

* Calculé à la valeur de l'actif net par action au 30 juin 2017.

Modalités de rachat

Une action ordinaire ou une fraction d'action ordinaire n'est rachetable par CRCD que dans les cas suivants :

- À la demande de la personne qui l'a acquise de CRCD depuis au moins sept ans;
- À la demande d'une personne à qui une telle action ou fraction d'action a été dévolue par succession;
- À la demande de la personne qui l'a acquise de CRCD si elle lui en fait la demande par écrit dans les 30 jours suivant la date de souscription;
- À la demande d'une personne qui l'a acquise de CRCD si elle est déclarée atteinte d'une invalidité mentale ou physique grave et permanente, qui la rend inapte à poursuivre son travail.

Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers individuels

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

De plus, CRCD pourra acheter de gré à gré une action ordinaire ou une fraction d'action ordinaire dans les cas où la mesure est prévue par une politique adoptée par le conseil d'administration et approuvée par le ministre des Finances du Québec.

Le prix de rachat des actions ordinaires est fixé deux fois l'an, à des dates distantes de six mois, par le conseil d'administration de CRCD, sur la base de la valeur de CRCD déterminée selon les états financiers audités.

Crédit d'impôt

L'achat d'actions de CRCD donne droit à l'investisseur de recevoir un crédit d'impôt non remboursable, applicable à l'impôt du Québec seulement, qui est établi comme suit :

- Pour les achats avant le 24 mars 2006 : crédit d'impôt de 50 %;
- Pour les achats du 24 mars 2006 au 9 novembre 2007 : crédit d'impôt de 35 %;
- Pour les achats du 10 novembre 2007 au 28 février 2014 : crédit d'impôt de 50 %;
- Pour les achats du 1er mars 2014 au 29 février 2016 : crédit d'impôt de 45 %;
- Pour les achats à compter du 1er mars 2016 : crédit d'impôt de 40 %.

Un investisseur qui retire une partie ou la totalité de ses actions dans le cadre d'un rachat après sept ans de détention ne pourra plus se prévaloir du crédit d'impôt pour toute souscription dont le crédit d'impôt serait applicable à l'année d'imposition en cours ou à une année d'imposition subséquente.

16 Information concernant le capital

L'objectif de CRCD dans la gestion du capital est d'assurer la disponibilité de liquidités suffisantes pour effectuer des investissements conformément à sa mission et faire face aux demandes de rachat d'actions par les actionnaires. Le capital de CRCD est composé de l'actif net.

CRCD n'est pas assujéti à des exigences externes concernant son capital autres que celles régissant l'émission et le rachat de ses actions, tel qu'il est mentionné à la note 15.

CRCD a comme politique de réinvestir les bénéfices générés par ses opérations et de ne pas verser de dividendes à ses actionnaires, afin d'augmenter son capital disponible à l'investissement et de créer une plus-value pour les actions.

Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers individuels

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

17 Charges

| | Pour les périodes de six mois terminées les 30 juin | |
|--|---|------------|
| | 2017 \$ | 2016 \$ |
| Autres frais d'exploitation | | |
| Honoraires d'audit | 94 | 100 |
| Rémunération des membres du conseil d'administration et de ses comités | 326 | 341 |
| Honoraires pour services professionnels | 537 | 664 |
| Frais de garde et rémunération du fiduciaire | 58 | 65 |
| Frais informatiques | 1 398 | 463 |
| Autres charges | 246 | 388 |
| | <hr/> | <hr/> |
| | 2 659 | 2 021 |
| | <hr/> | <hr/> |
| Services aux actionnaires | | |
| Frais de fiduciaire | 877 | 832 |
| Communication de l'information aux actionnaires | 261 | 50 |
| Autres charges | 60 | 101 |
| | <hr/> | <hr/> |
| | 1 198 | 983 |
| | <hr/> | <hr/> |

18 Impôts sur le bénéfice

Charge d'impôts sur le bénéfice

Les impôts sur le bénéfice se détaillent comme suit :

| | Pour les périodes de six mois terminées les 30 juin | | | |
|-----------|---|---|--|---|
| | 2017 | | 2016 | |
| | États individuels du résultat global \$ | États individuels des variations de l'actif net \$ | États individuels du résultat global \$ | États individuels des variations de l'actif net \$ |
| Exigibles | 131 | (386) | 2 043 | (284) |
| Différés | 1 744 | 370 | 736 | 284 |
| | <hr/> | <hr/> | <hr/> | <hr/> |
| | 1 875 | (16) | 2 779 | - |
| | <hr/> | <hr/> | <hr/> | <hr/> |

Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers individuels

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Rapprochement du taux d'imposition

Le taux réel d'imposition sur le bénéfice diffère du taux de base pour les raisons suivantes :

| | Pour les périodes de six mois terminées les 30 juin | |
|--|--|--------------|
| | 2017 \$ | 2016 \$ |
| Impôts selon le taux d'imposition de base combiné de 39,8 % (39,9 % en 2016) | 28 089 | 17 062 |
| Écarts permanents entre le bénéfice avant impôts et le revenu imposable et autres éléments | | |
| Pertes (gains) réalisés et non réalisés sur investissements | (21 598) | (12 617) |
| Dividendes non imposables | (4 496) | (2 978) |
| Autres | (120) | 1 312 |
| | <u>1 875</u> | <u>2 779</u> |

Solde d'impôts sur le bénéfice

Les impôts sur le bénéfice comptabilisés aux bilans se détaillent comme suit :

| | Au 30 juin 2017 \$ | Au 31 décembre 2016 \$ |
|------------------------------------|-----------------------------|---------------------------------|
| Actif | | |
| Impôts différés – frais d'émission | - | 1 939 |
| Impôts différés – autres | - | (1 482) |
| Impôts en main remboursables | 12 880 | 13 505 |
| Impôts sur le bénéfice à recouvrer | 8 347 | 5 672 |
| | <u>21 227</u> | <u>19 634</u> |
| Passif | | |
| Impôts différés – frais d'émission | 1 569 | - |
| Impôts différés – autres | (3 226) | - |
| | <u>(1 657)</u> | <u>-</u> |

CRCD s'attend à recouvrer 10,1 M\$ (7,6 M\$ au 31 décembre 2016) d'impôts sur le bénéfice au plus tard dans les 12 mois suivant la date de clôture.

Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers individuels

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

19 Informations relatives aux parties liées

Les parties liées à CRCD comprennent Desjardins Capital de risque inc. (DCR), son gestionnaire, qui est une filiale de la FCDQ et qui fait partie du Mouvement des caisses Desjardins. CRCD est donc indirectement lié au Mouvement des caisses Desjardins. Les parties liées incluent également les principaux dirigeants de CRCD.

- CRCD a retenu les services de DCR et l'a mandaté pour qu'il assure la gestion et l'exploitation complète de CRCD, conformément aux stratégies et aux objectifs approuvés par le conseil d'administration. La convention de gestion d'une durée de cinq ans est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2013. Pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2017, les frais de gestion seront équivalents à un maximum de 1,95 % (équivalents à 2,02 % pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016) de la valeur moyenne annuelle des actifs de CRCD, déduction faite de tout passif relatif aux investissements à impact économique québécois et aux autres investissements. Un ajustement aux frais de gestion de CRCD est apporté afin d'éviter la double facturation liée à la participation de CRCD dans certains fonds. Un ajustement pourrait également être apporté afin de permettre à CRCD de bénéficier d'économies d'échelle réalisées par DCR liées à la croissance des actifs de CRCD ainsi qu'à l'augmentation du solde des actions de CRCD éligibles au rachat au cours des dernières années. Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016, un tel ajustement à la baisse de 1,65 M\$ a été apporté. Les frais de gestion de CRCD sont diminués des honoraires de négociation gagnés par DCR. Une nouvelle convention pour les exercices 2018 à 2020 est actuellement en négociation.
- CRCD a confié à Fiducie Desjardins inc. le mandat de tenir ses registres d'actionnaires et de transferts des actions. Celle-ci agit aussi comme intermédiaire pour divers services de soutien aux actionnaires et représente, depuis le début des activités de CRCD, la principale composante de la charge à l'égard des services rendus aux actionnaires. Cette convention est en vigueur du 1^{er} juillet 2016 jusqu'au 31 décembre 2020.
- CRCD a confié la garde de valeur de ses actifs à Fiducie Desjardins inc. Le contrat de garde et d'administration est entré en vigueur le 1^{er} mai 2009. Il est d'une durée illimitée à moins que l'une ou l'autre des parties, sur préavis écrit d'au moins 90 jours, ne décide d'y mettre fin.
- CRCD a confié à la FCDQ l'encadrement des activités relatives à la distribution de ses actions dans le réseau des caisses Desjardins. Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016, CRCD a versé des honoraires de 325 000 \$ pour ces services. La convention est actuellement en révision, s'appliquera à compter de l'exercice 2017 et sera d'une durée de quatre ans. Également, CRCD s'est engagé à verser, si requis, des honoraires de projets afin de réaliser les travaux pour faire évoluer les outils et les applications supportant le processus de distribution des actions de CRCD.
- CRCD a confié au réseau des caisses Desjardins l'émission de ses actions.
- CRCD a confié à la FCDQ ses opérations bancaires liées à ses activités quotidiennes et le rôle de contrepartiste pour les contrats de change.
- CRCD a confié à Valeurs mobilières Desjardins le rôle de courtier de plein exercice. Son travail consiste à être intermédiaire pour les ventes et les achats des actions transigées sur des marchés publics.

Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers individuels

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants de CRCO sont les membres du conseil d'administration. Pour la période de six mois terminée le 30 juin 2017, la rémunération des principaux dirigeants se compose uniquement d'avantages à court terme pour un montant de 241 498 \$ (237 633 \$ pour la période de six mois terminée le 30 juin 2016).